



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 39098

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation politique en Côte-d'Ivoire et la position de la France concernant les échanges d'affaires avec ce pays.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande attention la situation politique en Côte d'Ivoire. Le processus de sortie de crise s'inscrit dans le cadre de l'accord politique de Ouagadougou du 4 mars 2007, sous l'égide du président burkinabé Blaise Compaoré. Comme le rappelle la résolution 1865 du Conseil de sécurité du 27 janvier 2009, qui renouvelle pour six mois le mandat des Forces impartialles en Côte d'Ivoire, la communauté internationale est préoccupée par les retards du processus électoral. L'organisation d'élections libres, transparentes, justes et démocratiques en 2009 doit rester l'objectif essentiel pour tous. Le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Côte d'Ivoire est le garant du bon déroulement du processus électoral. Sa mission de certification est centrale, et la France lui apporte tout son soutien. La normalisation des relations bilatérales entre la France et la Côte d'Ivoire ne pourra être complète et définitive qu'après l'organisation d'élections libres, justes et transparentes. Cependant, la France a conservé sa place de premier partenaire commercial (21 % de part, de marché) et de 1er investisseur étranger, active dans presque tous les secteurs économiques. Les grands groupes français traditionnellement présents en Afrique sont pour la plupart actifs en Côte d'Ivoire au travers de filiales. En 2007, on dénombrait 143 filiales françaises qui emploient près de 40 000 personnes et quelque 500 PME françaises de droit local. Comme l'ensemble des entreprises du secteur structuré, elles évoluent dans un environnement qui manque de visibilité : problèmes économiques et sociaux, en particulier dans la capitale économique, Abidjan; dégradation des infrastructures; informalisation grandissante des affaires; insécurité juridique; affaiblissement de l'administration. Toutefois, les entreprises françaises s'adaptent dans l'attente d'une reprise avec des effectifs, notamment expatriés, pour le moment stabilisés, voire en légère progression. Il faut noter que le chiffre d'affaires des entreprises françaises implantées en Côte d'Ivoire représente environ 30 % du PIB du pays et 50 % des recettes fiscales de l'État. Plusieurs délégations du MEDEF International se sont rendues à Abidjan (avril 2007, juin 2008) et ont été reçues par les plus hautes autorités ivoiriennes, qui leur ont témoigné leur volonté de voir les entreprises françaises augmenter leurs investissements en Côte d'Ivoire. Ainsi, la Côte d'Ivoire est demeurée le 4e partenaire commercial de la France au sein de l'Afrique subsaharienne et continue de se placer au premier rang au sein des quatorze pays de la Zone franc. Nos exportations (693 MEUR) ont enregistré en 2007 une importante hausse (+ 16 %), confirmant le redressement enregistré en 2006. Le solde commercial, traditionnellement en faveur de la Côte d'Ivoire, s'est inversé en 2007, avec un excédent de 120 MEUR en faveur de notre pays, du fait essentiellement d'une forte baisse de nos importations de pétrole. Cette évolution s'est poursuivie en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39098

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11245

Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3256